



LE DOSSIER D'ÉVALUATION DANS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE DU CANTON DE VAUD

INTENTIONS ET MISE EN ŒUVRE

Patricia Gilliéron Giroud

127 / Janvier 2007



Unité de recherche pour le pilotage
des systèmes pédagogiques



SOMMAIRE

POURQUOI UN DOCUMENT SUR LE DOSSIER D'ÉVALUATION	3
<i>Principales sources utilisées</i>	4
INTRODUCTION	5
LE CONTENU DES DOCUMENTS OFFICIELS	7
<i>Quelles sont les missions du dossier d'évaluation dans les textes officiels ?</i>	7
<i>Par qui doit être constitué le dossier d'évaluation ?</i>	9
<i>Quel est le contenu du dossier ?</i>	10
LE POINT DE VUE DES ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS EXPLORATEURS	12
<i>Les missions du dossier d'évaluation ?</i>	13
<i>La constitution du dossier : par qui ?</i>	14
<i>Le contenu du dossier d'évaluation</i>	15
<i>Points de vue des enseignants sur trois points complémentaires ?</i>	16
<i>Quels sont les points forts du dossier d'évaluation ?</i>	17
<i>Quelles sont les difficultés liées à la mise en application du dossier ?</i>	18
<i>Les propositions d'amélioration des enseignants ?</i>	19
LE DOSSIER D'ÉVALUATION EN CHIFFRES : QUELQUES REPNSES DES ENSEIGNANTS CONSULTÉS DANS LE CADRE DU BILAN FINAL EVM	22
EN CONCLUSION : QUELQUES CONSTATS	25
<i>De la théorie à la pratique</i>	25
<i>Coordination des réflexions</i>	26
<i>Justification des décisions</i>	27
<i>Vers un dossier de présentation</i>	27
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	29
ANNEXES	30
<i>Annexe I : Point de vue des enseignants des établissements explorateurs Liste des documents consultés</i>	30
<i>Annexe II : Calendrier de mise en œuvre d'EVM Tableau général</i>	32

*Dans le cadre des missions de l'URSP,
ses travaux sont publiés sous l'égide
du Département de la Formation et de la Jeunesse.*

*Les publications expriment l'avis de leurs auteurs
et n'engagent pas les institutions dont ils dépendent.*

POURQUOI UN DOCUMENT SUR LE DOSSIER D'ÉVALUATION A L'ÉCOLE OBLIGATOIRE ?

La réforme de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud a fait l'objet d'une mise en application progressive dans les classes pendant 6 ans, soit de la rentrée scolaire 1997-1998 jusqu'en 2003. L'introduction d'un dossier d'évaluation constituait l'un des enjeux majeurs de la réforme. Nommé parfois *dossier d'évaluation*, *dossier d'apprentissage*, *portfolio* ou *dossier de l'élève*, ce support aurait dû être, à la fois, utile à la communication entre les enseignants, les parents et les élèves, au suivi des apprentissages, au recueil de traces sur la progression des acquisitions, au renforcement de l'approche globale de l'élève, au développement d'une démarche d'évaluation formative et à l'attestation des compétences en vue de décisions liées à la promotion, à l'orientation ou à la certification.

Le dossier d'évaluation a été investi, dès son introduction, d'attentes institutionnelles fortes et multiples. Sans doute « étouffé » par tant de rôles et de missions à remplir, ce support joue aujourd'hui un rôle très restreint. Le nouveau cadre général de l'évaluation, appliqué dès la rentrée scolaire 2005, lui confère, en effet, une mission prioritairement administrative de recueil de documents. De *presque tout à presque rien*, le changement de cap du dossier d'évaluation à l'école obligatoire est frappant et suscite un certain nombre d'interrogations. Comment le contenu des textes officiels a-t-il évolué au cours de ces changements de cap ? Que sait-on des difficultés, mais aussi des bénéfices de l'introduction du dossier d'évaluation dans les classes entre 1997 et 2003, année de la généralisation de la réforme scolaire ? Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les enseignants ? Quels constats peut-on faire sur la mise en œuvre du dossier d'évaluation et, plus largement, sur le déroulement d'innovations très ambitieuses, plébiscitées par le monde politique et le peuple vaudois en 1996 ?

Ce document établit donc principalement un bilan de l'introduction du dossier d'évaluation dans les classes vaudoises. Il est constitué de trois parties : la première retrace l'évolution des intentions énoncées par l'institution dans les textes officiels (lois scolaires, règlements et cadres généraux de l'évaluation); la deuxième évoque l'avis des enseignants des établissements explorateurs sur la mise en application du dossier entre 1997 et 2003, et présente quelques réponses au bilan EVM réalisé en 2004 (voir annexe I), et la troisième partie, en guise de conclusion, relève un certain nombre de constats généraux, s'inscrivant dans une perspective d'aide au pilotage du système scolaire.

PRINCIPALES SOURCES UTILISEES

Les informations analysées proviennent de trois sources différentes. Il s'agit :

- de cinq documents officiels : la Loi scolaire (état au 1^{er} août 1997), le règlement d'application (état au 1^{er} août 1997), le cadre général de l'évaluation (septembre 2000), le complément au cadre général de l'évaluation (juillet 2001) et le cadre général de l'évaluation (2005);
- des suivis des établissements explorateurs du premier cycle primaire (1^{ère}-2^e année), du second cycle primaire (3^e-4^e année), du cycle de transition (5^e-6^e année) et des degrés 7 à 9, réalisés par l'URSP entre 1998 et 2003;
- des réponses au questionnaire adressé aux enseignants dans le cadre de la contribution de l'URSP au bilan final de la mise en oeuvre d'EVM, publiée en 2004.

INTRODUCTION

Le dossier d'évaluation ou portfolio a été introduit dans les classes primaires de la scolarité obligatoire du canton de Genève et du Québec dans les années 90. En Suisse romande, au Canada tout comme dans d'autres pays, la tendance générale était alors à l'introduction de réformes portant principalement sur l'évaluation des apprentissages des élèves. Chacun semblait adhérer à l'idée selon laquelle *la réforme de l'école passerait par l'évaluation ou ne passerait pas*.

Dans le canton de Vaud, l'introduction du dossier d'évaluation dans les classes est conjointe à la mise en œuvre de la réforme (projet Ecole Vaudoise en Mutation – EVM), dès la rentrée scolaire 1997-1998. Selon le rapport du groupe de travail chargé des réflexions sur les cycles d'enseignement primaires et sur l'évaluation, l'idée de constituer un dossier provient du souhait de ne plus pratiquer l'orientation des élèves dans l'une des trois voies secondaires des degrés 7 à 9 sur la seule base des résultats scolaires (Etat de situation du 29 février 1996, p. 49). On parle alors d'un dossier d'observation, venant compléter les évaluations traditionnelles. Le groupe de travail renonce toutefois à cette appellation au profit d'un dossier d'évaluation, *dans lequel prennent place l'ensemble des modalités d'observation et d'évaluation prévues dans les différents moments de la scolarité* (Op. cit. p. 49-50).

L'Exposé des motifs et projets de lois, rédigé en vue des discussions du Grand Conseil, exprime également le besoin *d'ouvrir plus largement l'évaluation pratiquée jusqu'ici à d'autres aspects de l'activité et de la personne de l'élève (par exemple l'attitude face à l'école et aux apprentissages scolaires et le développement de la relation avec les autres, etc.)* (p. 26). C'est sur la base de ce besoin que le groupe de travail, cité plus haut, relèvera l'aspect continu de cette ouverture et proposera que le dossier d'évaluation ne se limite pas au seul cycle de transition, mais soit introduit tout au long de la scolarité.

L'Exposé des motifs et projets de lois inscrit le dossier d'évaluation dans *le double objectif de permettre une évaluation plus fine de la manière dont l'enfant exerce son activité d'élève et de clarifier et faciliter la relation éducative entre les partenaires : élève, parents, enseignants. La volonté d'associer les parents au déroulement du cursus scolaire de leur enfant trouve là un des lieux de sa réalisation. Il est un moyen de diversifier et de développer le regard des parents et des maîtres sur l'ensemble des compétences de l'enfant. Pour ce dernier, il est également un moyen de prendre conscience de ses capacités, d'évaluer ses progrès et d'exprimer son sentiment par rapport à l'école.* (p. 26).

L'opérationnalisation de l'introduction du dossier d'évaluation dans la scolarité obligatoire figure dans plusieurs documents officiels : la Loi scolaire, le règlement d'application et les cadres généraux de l'évaluation successifs. La mise en œuvre du dossier par cycle ou degré a été réalisée dans un certain nombre d'établissements chargés de l'application exploratoire de la réforme scolaire entre 1997 et 2003.

La suite de ce document propose, d'une part, une mise en évidence de l'évolution des différents contenus des documents officiels cités plus haut et, d'autre part, une synthèse des informations recueillies par l'URSP dans les établissements chargés de l'exploration de la réforme scolaire. Le point de vue des délégués¹ de ces établissements a donné lieu, en effet, à plusieurs publications reprises ici (voir annexe I). Cette seconde partie sera complétée par les résultats de la contribution au bilan final EVM, réalisée par l'URSP auprès d'un échantillon de mille cinq cents enseignants (Blanchet, 2004). Ces différentes approches donneront lieu à un certain nombre de constats, mettant en lien les informations recueillies.

¹ Le masculin est utilisé ici à titre générique.

LE CONTENU DES DOCUMENTS OFFICIELS

Les articles de loi et de règlement d'août 1997 portant sur le dossier d'évaluation s'appliquent, pour la plupart, à l'ensemble de la scolarité obligatoire. Le cycle initial (correspondant aux deux années préscolaires) introduira, quant à lui, un dossier d'apprentissage, à visée formative essentiellement, en décembre 1999. Aucune information n'a été recueillie auprès des enseignantes des classes enfantines sur l'emploi du dossier d'apprentissage; ce cas particulier ne sera dès lors pas traité ici.

La Loi scolaire (art. 8a) indique que le dossier est établi pour chaque élève, dès son entrée dans la scolarité obligatoire, et qu'il l'accompagne jusqu'au terme de celle-ci. Les indications contenues dans le règlement évoquent le suivi de l'élève et le dialogue entre les partenaires (voir tableau 1). Ces articles de loi et de règlement sont restés inchangés jusqu'à aujourd'hui. Par contre, plusieurs modifications sont intervenues, au fil du temps, dans les cadres généraux d'évaluation. Quelle est l'évolution du dossier d'évaluation ? Quelles sont les missions successives de ce support ? Qui le constitue ? Quel est son contenu ? Une analyse comparée des documents officiels va permettre de répondre à ces questions.

QUELLES SONT LES MISSIONS DU DOSSIER D'ÉVALUATION DANS LES TEXTES OFFICIELS ?

Tableau 1 : Missions du dossier d'évaluation dans la loi, le règlement et le cadre général de l'évaluation

Loi scolaire (1^{er} août 1997) inchangé jusqu'à aujourd'hui	Règlement d'application (31 juillet 1997) inchangé jusqu'à aujourd'hui	Cadre général de l'évaluation (septembre 2000) Extrait
Un dossier d'évaluation est établi pour chaque élève dès son entrée dans la scolarité obligatoire. Il accompagne l'élève tout au long de sa scolarité. Il favorise le dialogue entre les maîtres, l'élève et ses parents.	Pour permettre le suivi de l'élève et faciliter le dialogue entre les partenaires, le maître et l'élève constituent progressivement le dossier d'évaluation.	Elément central de la nouvelle conception de l'évaluation, le dossier d'évaluation est un véritable point de rencontre de l'ensemble des démarches, visant prioritairement la formation de l'élève.

Le contenu des documents officiels révèle un double décalage. En premier lieu, le contenu de la Loi scolaire s'éloigne des intentions qui prévalaient au cours de la préparation de la réforme scolaire (retranscrites dans le texte de l'Exposé des motifs et projets de loi de 1996, voir ci-dessus dans l'introduction). D'un support (nommé, dans un premier temps, *dossier d'observation*) visant à compléter les évaluations traditionnelles dans l'intention d'ouvrir l'évaluation sur d'autres aspects de l'activité

de l'élève et de faciliter la relation éducative entre les partenaires, le dossier d'évaluation est décrit dans la loi comme ayant essentiellement une mission de communication. *Il favorise le dialogue entre les maîtres, l'élève et ses parents.* Le règlement d'application, quant à lui, privilégie également la communication mais tout en réintroduisant la notion de suivi de l'élève.

Le second décalage a lieu entre la loi et son règlement d'application (tous deux datant de 1997) et le cadre général de l'évaluation de 2000. Ce dernier étend considérablement les missions du dossier. Élément central de la nouvelle évaluation, le dossier est décrit comme étant un point de rencontre de toutes les démarches visant la formation de l'élève. Le cadre général ajoute qu'il s'agit d'une récolte d'éléments significatifs qui devrait faciliter le dialogue et attester des acquisitions et que les éléments choisis doivent indiquer la progression dans les acquisitions. Le suivi de l'élève est ancré ici dans une démarche d'évaluation formative dans laquelle l'autoévaluation de l'élève prend une place importante. Il s'agit d'amener *l'élève à prendre conscience de ses capacités, à mieux cerner sa manière d'apprendre, à évaluer ses progrès et à exprimer son sentiment par rapport à l'école* (p. 46). On peut relever ainsi que le contenu du cadre général (2000) se rapproche fortement des intentions décrites dans l'Exposé des motifs et projets de lois de 1996.

Quelle est l'évolution des missions du dossier d'évaluation dans le complément au cadre de l'évaluation rédigé en 2001 ?

Tableau 2 : Missions du dossier d'évaluation dans le complément au cadre de l'évaluation

Complément au cadre de l'évaluation (juillet 2001)
Extraits
<p>Au CYP 1 et au CYP2 :</p> <p>Le dossier d'évaluation est un outil de communication : il facilite le dialogue avec les familles et permet de montrer les progrès de l'élève et ses acquis; il favorise l'implication de l'élève; il favorise les échanges lors de situations particulières.</p> <p>Au CYT :</p> <p>Le dossier d'évaluation regroupe les éléments significatifs (observations ou travaux qui illustrent le mieux les acquisitions et les progrès, en regard des objectifs du programme); il est utilisé pour le dialogue avec les parents ou lors du conseil de classe (préparation de la première estimation, puis de la proposition motivée d'orientation).</p> <p>Dans les degrés 7 à 9 :</p> <p>Le dossier d'évaluation sert à faciliter le dialogue entre les maîtres, l'élève et ses parents, à compléter l'appréciation de la situation lors de l'examen d'une proposition de décision particulière et à justifier, le cas échéant, la note annuelle de fin de degré.</p> <p>Les travaux ou documents conservés permettent de situer la progression de l'élève par rapport aux objectifs du programme. Afin d'amener l'élève à prendre conscience de ses capacités, à mieux cerner sa manière d'apprendre, à évaluer ses progrès, à préparer la suite de sa formation et à exprimer ses sentiments par rapport à ses apprentissages, les enseignants sont encouragés à développer une démarche de type dossier d'apprentissage, dans une logique de portfolio.</p>

Une année plus tard, le complément au cadre d'évaluation (2001) réduit partiellement les missions du support et les définit de manière distincte selon les cycles. Pour les quatre premières années de la scolarité, le dossier a principalement une mission de communication mais tout en permettant de visibiliser les progrès et les acquis de l'élève et de favoriser l'implication de celui-ci. En 5^e et 6^e année (cycle d'orientation de deux années permettant la répartition des élèves dans les trois filières subséquentes), le dossier d'évaluation est un porte-documents utilisé pour la communication lors de la procédure de sélection des élèves. Dans les degrés 7 à 9, la mission de dialogue entre les partenaires est complétée par celles, tout à fait nouvelles, de situation de la progression de l'élève *par rapport aux objectifs du programme* et de justification de la note annuelle. Pour ces trois degrés, les enseignants sont encouragés à développer, conjointement, un dossier d'apprentissage (dans une logique de portfolio), permettant à l'élève de développer une démarche réflexive sur sa manière d'apprendre et sur ses apprentissages.

Le complément au cadre introduit, également pour la première fois, l'idée selon laquelle le dossier peut être utile lors *de situations ou de décisions particulières* (élèves en difficultés scolaires nécessitant, par exemple, des appuis pédagogiques ou une orientation en classe de développement).

Comment sont formulées les missions du dossier d'évaluation dans le cadre général de 2005 ?

Tableau 3 : Missions du dossier d'évaluation dans le nouveau cadre général de l'évaluation (2005)

Cadre général de l'évaluation (2005)
Un dossier d'évaluation accompagne chaque élève au cours de sa scolarité. Il contient des éléments susceptibles notamment de favoriser le dialogue avec les parents.

Dans le nouveau cadre général de l'évaluation, le rôle du dossier est considérablement réduit. Seule la mission informative est conservée, notamment pour favoriser le dialogue avec les familles. Il reprend partiellement le contenu de la Loi scolaire de 1997.

PAR QUI DOIT ETRE CONSTITUE LE DOSSIER D'EVALUATION ?

La Loi scolaire (1997) évoque la responsabilité de l'enseignant² dans la tenue du dossier. Le règlement, quant à lui, indique que ce sont les maîtres et l'élève qui constituent progressivement le dossier d'évaluation. Le cadre général de l'évaluation de 2000 réaffirme la responsabilité de l'enseignant par rapport au dossier. Il poursuit toutefois en décrivant la partie *Travaux* du dossier comme étant constituée de documents choisis par le maître mais également enrichie par l'élève. Par ailleurs, le chapitre consacré aux dix principales règles d'usage du dossier d'évaluation

² Le masculin est utilisé ici à titre générique.

indique que le placement de tout élément significatif par l'enseignant dans le dossier *fait l'objet d'une annonce préalable aux élèves ou d'un accord a posteriori* (p. 49).

La référence au choix de travaux fait par l'élève inscrit le dossier d'évaluation dans une mission réflexive et formative déjà abordée dans le premier chapitre. Comme le relève le cadre général (2000), c'est l'occasion pour l'élève de justifier ses choix et de comparer son évaluation avec celle de l'enseignant (coévaluation). L'élève s'implique ainsi dans le processus d'évaluation et participe à la régulation de ses apprentissages.

Dans le complément au cadre général (2001), les éléments significatifs sont définis comme étant des observations ou des travaux *qui illustrent le mieux les acquisitions et les progrès de l'élève, en regard des objectifs du programme* (annexe 8.2). Ce document, tout en confirmant la responsabilité de l'enseignant, en introduit une nouvelle : celle du conseil de direction, qui devrait être le garant de la mise en œuvre de la démarche au niveau de l'établissement.

Seule la responsabilité de l'enseignant dans la tenue du dossier est reprise dans le nouveau cadre général (2005). Il reprend ainsi la formulation de la Loi scolaire.

QUEL EST LE CONTENU DU DOSSIER ?

La Loi scolaire ne décrit pas le contenu du dossier. Le règlement d'application évoque, quant à lui, le carnet périodique (qui en est l'élément central), les travaux de l'élève, les bilans périodiques et les documents certificatifs.

Le cadre général de l'évaluation (2000) indique que le dossier s'appuie sur les gestes professionnels de l'évaluation formative, informative et certificative (p. 47). Il contient trois parties : les travaux, les synthèses et les documents certificatifs. La partie « travaux » comprend des travaux significatifs d'élèves. La partie « synthèses » contient le carnet d'informations périodiques et, au CYT, les épreuves cantonales de référence et, le cas échéant, la décision de mise en niveaux. La partie « documents certificatifs » comporte, progressivement les documents de fin de cycle ou de degré et le certificat d'études.

Le cadre général relève que le Département n'exige pas que le contenu du dossier soit réuni dans un même support et que le contenu du dossier peut varier d'un élève à l'autre. Le dossier n'est pas la somme de toutes les observations réalisées en classe mais regroupe les travaux significatifs par rapport aux attentes de l'école qui en dicte le choix.

On trouve dans ce document une définition du travail significatif plus élargie et plus ambitieuse que celle relevée dans le premier chapitre. Les travaux significatifs *révèlent, en continu, les compétences de l'élève ou l'histoire de ses apprentissages, choisis par l'enseignant pour illustrer le degré de maîtrise des objectifs du programme, les progrès, l'attitude face aux différentes disciplines et au travail scolaire en général* (p. 47). Dès le CYT, il inclut également des informations sur *la capacité à s'adapter à de nouvelles conditions d'apprentissage et de nouvelles matières*.

Le complément au cadre d'évaluation (2001) réaffirme que les trois parties du dossier peuvent être placées dans des supports différents.

Le nouveau cadre général (2005) indique que le dossier comprend certains travaux parmi les plus représentatifs de la progression de l'élève, les épreuves cantonales de référence, le livret scolaire, les documents officiels relatifs à l'éducation physique et sportive et d'autres documents, liés notamment à l'évaluation formative, *à la libre appréciation de l'enseignant et de l'élève.*

LE POINT DE VUE DES ENSEIGNANTS DES ETABLISSEMENTS EXPLORATEURS

La mise en oeuvre progressive de la réforme scolaire vaudoise a débuté en 5^e année (cycle de transition) au cours de l'année scolaire 1997-1998. Elle s'est poursuivie, l'année scolaire suivante, en 6^e année et également en 1^{ère} année (voir annexe 2 pour le calendrier complet de la mise en oeuvre d'EVM). Chaque exploration a donné lieu à un suivi des établissements par l'URSP. Les synthèses qui vont suivre ont pour sources les diverses publications qui ont découlé de ce travail (voir annexe I).

L'URSP n'a pas récolté d'informations sur l'utilisation du dossier d'apprentissage (à visée formative) au cycle initial. Les deux années préscolaires n'ont pas bénéficié d'une période d'exploration mais ont donné lieu, toutefois, à la mise sur pied d'un Conseil des déléguées (CODECIN) de vingt-quatre établissements vaudois. Ce conseil a été défini par le Département comme étant un lieu de parole et de prise d'informations. La participation régulière de l'URSP à cette assemblée pendant une année a donné lieu à un bilan de l'implication de la recherche (Gilliéron, 2001; Gilliéron & Leutwyler, 2002).

Les avis exprimés dans les suivis de la phase de mise en oeuvre d'EVM concernent donc les enseignants des établissements explorateurs de la scolarité obligatoire (environ 15 établissements soit entre 200 et 300 enseignants selon le cycle ou le degré). Les récoltes d'informations visaient à obtenir des réponses qualitatives (à des questions ouvertes) sur la réforme scolaire en cours. Relevons que, lorsque le point de vue des enseignants a été récolté à plusieurs années d'intervalle dans un même cycle, les avis des enseignants sont restés presque identiques. Dès lors, dans la synthèse qui va suivre, l'ensemble des informations recueillies sont traitées identiquement, quelle que soit l'année de récolte, et la mention de l'année de recueil ne figure pas dans le texte.

Dans chaque cycle ou degré, les pratiques de mise en oeuvre du dossier d'évaluation sont extrêmement variées non seulement d'un établissement à l'autre, mais également d'un enseignant à l'autre. La plupart du temps, seules les tendances générales d'application et les avis globaux ont dès lors été retenus.

Les synthèses qui vont suivre concernent les missions du dossier d'évaluation, sa constitution et son contenu. Trois points complémentaires sont également abordés : la relation avec les parents, les commentaires sur les travaux et l'intérêt des élèves. Elles relatent ensuite l'avis des enseignants concernant les points forts du dossier et les difficultés liées à sa mise en application dans les classes. Un dernier paragraphe évoque les propositions d'amélioration faites par les établissements.

LES MISSIONS DU DOSSIER D'ÉVALUATION

Au premier cycle primaire (CYP1 - 1^{ère} et 2^e année)

L'introduction du dossier est reconnue comme plutôt positive ou très positive par plus de la moitié des enseignants des établissements explorateurs du CYP1. Le dossier d'évaluation est avant tout employé dans une perspective informative et quelquefois formative. Ce dernier aspect semble être légèrement privilégié par rapport au CYP2. Lorsqu'il est utilisé de manière formative, les délégués relèvent que le dossier permet de constater les progrès ou les lacunes des élèves et, le cas échéant, de les motiver à nouveau.

Au CYP1, selon les enseignants consultés, le dossier peut :

- informer les parents lorsqu'il est transmis à la maison (mais il circule assez peu entre l'école et les familles) ou lors d'entretien (particulièrement lorsqu'il y a des difficultés d'apprentissage);
- servir de point de départ dans les discussions d'équipe d'enseignants;
- permettre de remplir plus aisément le carnet d'informations;
- expliciter le carnet d'informations;
- apporter des exemples concrets lors de désaccords entre l'école et les parents lors de la promotion (justification d'une décision);
- servir à cerner la progression de chaque élève.

Le dossier reste le plus souvent en classe. Lorsque celui-ci est mis à disposition des parents, rares sont ceux qui viennent le consulter. Ce sont les travaux et les bilans amenés régulièrement à la maison qui constituent le lien entre l'école et les parents.

Au deuxième cycle primaire (CYP2 - 3^e et 4^e année)

Selon les délégués, moins de la moitié des enseignants des établissements explorateurs du CYP2 reconnaissent l'introduction du dossier comme plutôt positive ou très positive. L'aspect certificatif du dossier semble être légèrement privilégié par rapport à l'aspect formatif.

Le dossier est principalement utilisé pour :

- informer les parents et étayer les discussions;
- remplir le carnet d'informations;
- justifier les résultats pour avoir des preuves.

Quatre établissements sur quinze estiment qu'il permet aux élèves de constater leurs progrès et leurs lacunes et donc de les aider dans leurs apprentissages. Un établissement trouve le dossier utile au pilotage de la différenciation.

Au cycle de transition (CYT - 5^e et 6^e année)

Au CYT, la mission d'aide à l'orientation du dossier est clairement posée institutionnellement. Les enseignants tentent dès lors de l'utiliser dans ce but. Il permet également de retrouver les travaux et de voir les progrès. Il est aussi utilisé pour *voir* les résultats des élèves dans les autres branches.

Certains établissements essaient de promouvoir la participation de l'élève (dans le sens de faire le point sur sa manière d'apprendre ou sur ses apprentissages) sur la base de bilans d'apprentissage, alors que d'autres les classent sans commentaire, à l'image du carnet périodique.

Dans les suivis réalisés par l'URSP, il n'y a pas d'informations concernant les missions du dossier d'évaluation dans les degrés 7 à 9.

LA CONSTITUTION DU DOSSIER : PAR QUI ?

Au premier cycle primaire (CYP1 - 1^{ère} et 2^e année)

Le plus souvent, ce sont les enseignants qui choisissent les travaux mis dans le dossier. Le critère de choix majoritaire est la mise en évidence d'une progression dans les apprentissages. Les autres critères peuvent être la représentativité du niveau d'acquisition, des acquis ou des lacunes et des objets travaillés en classe. Si ce sont les élèves qui choisissent, ce sont surtout des travaux qu'ils ont aimé faire et des jolies fiches.

Au deuxième cycle primaire (CYP2 - 3^e et 4^e année)

Une coordination du choix des documents s'est faite dans la moitié des établissements explorateurs. Majoritairement, c'est l'enseignant qui choisit les travaux; parfois, il y a décision commune de garder une trace d'apprentissage.

Au cycle de transition (CYT - 5^e et 6^e année)

Dans la grande majorité des établissements, le choix des travaux se fait par l'enseignant et par l'élève. Leur rôle varie : parfois le choix est imposé par l'enseignant, parfois il est commun, ou encore effectué par l'élève seul. Pour choisir, l'enseignant privilégie l'importance des travaux, la fin d'une séquence ou une difficulté particulière, alors que l'élève est plutôt guidé par le plaisir du travail bien fait.

Dans les degrés 7 à 9

La plupart des enseignants demandent à leurs élèves de consigner les travaux (parfois tous, parfois les plus importants seulement), mais ils ne sont pas forcément placés dans le dossier. Le contrôle est faible voire inexistant. La responsabilité du dossier semble confiée à l'élève davantage pour se débarrasser d'une tâche que par souci de lui permettre de participer à une réflexion.

LE CONTENU DU DOSSIER D'ÉVALUATION

Au premier cycle primaire (CYP1 - 1^{ère} et 2^e année)

Dans la partie *Travaux*, ce sont le plus souvent des tâches en français et en mathématique qui sont représentées. La palette des autres branches présentes dans le dossier est large. Le nombre des travaux varie beaucoup d'un établissement et d'une classe à l'autre.

Dans la partie *Synthèse* figurent :

- parfois le carnet d'informations;
- des bilans de compétence (principalement en français et en mathématique);
- parfois des bilans sur les comportements et les attitudes en classe;
- parfois des contrats pédagogiques.

Au deuxième cycle primaire (CYP2 - 3^e et 4^e année)

Dans la partie *Travaux*, le dossier contient des documents divers (parfois tous les contrôles ou travaux importants, des bilans communs à l'établissement, des plans de semaine, des travaux représentatifs d'une difficulté, des travaux choisis par l'élève parce qu'il les a aimés, des observations des élèves, etc.). Les branches artistiques sont sous-représentées.

Dans la partie *Synthèse* figurent :

- des bilans de compétence accompagnés de listes d'objectifs;
- des contrats pédagogiques;
- des autoévaluations sur le comportement et l'organisation du travail en classe;
- des documents sur les besoins des élèves dans certaines disciplines.

Plusieurs établissements n'ont que le carnet d'informations dans la partie *Synthèse* du dossier.

Au cycle de transition (CYT - 5^e et 6^e année)

Au début de son introduction, les établissements explorateurs n'ont pas eu le temps de définir le contenu du dossier. Il ne se distingue pas des pratiques antérieures consistant à conserver tous les travaux dans un classeur.

Les parties *Travaux* et *Synthèse* ne sont pas bien délimitées. La partie *Synthèse* contient des documents qui échappent davantage aux décisions de l'élève; les bilans périodiques y prennent notamment place. Les autres documents peuvent être : des travaux communs à plusieurs classes, des travaux écrits importants avec fiches

d'évaluation, des travaux de révision ou d'approfondissement, des grilles d'objectifs ou des fiches de synthèse de tous les tests.

Dans les degrés 7 à 9

La plupart des enseignants conservent les travaux mais pas forcément dans le dossier d'évaluation. L'utilité du dossier est peu perçue. Dans la moitié des établissements, le choix des travaux est partagé mais l'enseignant impose la conservation de certains documents et l'élève complète à sa guise. Le choix des travaux est ressenti comme difficile par certains enseignants; il est subjectif et il vaut mieux finalement tout garder, disent certains.

POINTS DE VUE DES ENSEIGNANTS SUR TROIS POINTS COMPLEMENTAIRES

Le recueil d'informations a permis de connaître le point de vue des établissements explorateurs sur trois autres points.

Les relations avec les parents

Le point ci-dessus (concernant les missions du dossier) relève que ce dernier est utilisé de manière informative au CYP1 et que, mis à disposition des parents, ces derniers ne viennent que rarement le consulter en classe. Ce sont les travaux et les bilans amenés régulièrement à la maison qui constituent le lien entre l'école et les parents.

Au CYP2, le dossier est utilisé pour informer les parents et étayer les discussions.

Au CYT, le dossier est un outil nouveau pour les parents. Les demandes de consultation sont rares. La circulation du dossier est très variable selon les classes (à la fin d'une période, une fois par mois, pas du tout). La moitié des établissements ne l'utilisent que rarement pour les entretiens avec les parents alors que, dans les autres, le support est utilisé plus souvent.

Selon un établissement, la partie *Travaux* n'intéresse pas les parents. Ce qui les intéresse, ce sont les bilans périodiques ainsi que les documents récapitulatifs.

Les parents des degrés 7 à 9 sont régulièrement invités à prendre connaissance des travaux et à les signer mais leur investissement reste faible. Pour un enseignant, l'entrée par le dossier lors d'entretiens n'est pas pertinente : se plonger dans un travail particulier ne permet plus de voir l'ensemble.

Certains enseignants n'utilisent que peu le dossier mais recommandent aux parents de regarder régulièrement les travaux.

Les commentaires sur les travaux

Lorsque des commentaires figurent sur les travaux du CYP1, ils sont majoritairement rédigés par les enseignants (sous la forme de grilles d'appréciation, d'appréciations plus qualitatives comme *connaît le nombre jusqu'à...*, de

retranscription de commentaires d'élèves, etc.). Les pratiques sont variées (de pas ou peu de commentaires à des remarques beaucoup plus étayées).

Au CYP2, les commentaires se font surtout oralement; l'écriture ne semble pas nécessaire.

Sur les travaux figurent le plus souvent les codes (Largement atteint, Atteint, En voie d'acquisition, Non atteint).

Au CYT, des commentaires figurent parfois sur les travaux. Des fiches d'évaluation détaillées avec mention des critères d'appréciation remplacent parfois les commentaires individuels.

Aucune information à ce sujet n'a été prise dans les degrés 7 à 9.

L'intérêt des élèves

Les enseignants du CYP1 et du CYP2 ne se sont pas prononcés sur ce point.

Dans trois établissements du CYT, les élèves ne semblent guère s'intéresser au dossier d'évaluation alors que, dans sept autres, les délégués sont plus positifs et ressentent un intérêt des élèves à choisir les travaux pertinents, à comparer la qualité de leurs productions, à avoir une vue à long terme et à constater leurs progrès ou leurs «baisses».

Dans les degrés 7 à 9, les avis sont très majoritairement négatifs sur le fait que le dossier puisse être un moyen pour les élèves de mieux connaître leurs points forts et leurs points faibles; ce n'est pas le dossier qui le permet mais les moments de discussion et d'échange au quotidien.

QUELS SONT LES POINTS FORTS DU DOSSIER D'EVALUATION ?

Au premier cycle primaire (CYP1 - 1^{ère} et 2^e année)

Le dossier permet un archivage des travaux importants. C'est un outil utile au développement des relations famille-école. Il permet de responsabiliser les élèves dans leurs apprentissages, de les motiver, de mettre en évidence leurs progrès, notamment pour les élèves les plus faibles.

Le dossier permet une bonne vue d'ensemble de l'évaluation des élèves au cours des périodes; il aide à réfléchir sur le cheminement des apprentissages. Il rend possible une évaluation plus précise de ceux-ci.

Au deuxième cycle primaire (CYP2 - 3^e et 4^e année)

Le dossier permet de classer les travaux en un seul lieu. C'est une bonne base de discussion avec les parents. Il favorise la visualisation des attentes et des progrès sur des exemples concrets et responsabilise les élèves quant à leurs apprentissages.

Il n'y a pas d'informations concernant les avantages du dossier au cycle de transition (5^e-6^e année).

Dans les degrés 7 à 9

Le dossier permet un regard plus global, plus objectif (approche plus fine) des évaluations. Il responsabilise l'élève par rapport à son travail. Pour un établissement, il apporte une légitimité supplémentaire auprès des parents.

QUELLES SONT LES DIFFICULTES LIEES A LA MISE EN APPLICATION DU DOSSIER ?

Au premier cycle primaire (CYP1 - 1^{ère} et 2^e année)

Le dossier est perçu comme une charge supplémentaire qui prend beaucoup de temps. Le choix des documents et la rédaction de commentaires représentent un très gros travail.

Il est difficile de faire la différence entre portfolio formatif et dossier informatif, voire sommatif. Le dossier fait double emploi avec le carnet d'informations et ne joue pas son rôle formatif. La participation active des élèves est difficile; de nombreux enseignants estiment que les élèves sont trop jeunes pour profiter réellement de la réflexion sur les travaux et les progrès effectués ou à effectuer.

Dans les classes qui ont plusieurs enseignants, la cohérence des pratiques n'est pas évidente. Par ailleurs, la formation fait défaut.

Au deuxième cycle primaire (CYP2 - 3^e et 4^e année)

Le dossier est trop gourmand en temps. Il est difficile à gérer. Le mélange entre les différentes fonctions de l'évaluation rend son application peu évidente.

Au cycle de transition (CYT - 5^e et 6^e année)

La difficulté la plus importante concerne la gestion du dossier : choisir et faire choisir les travaux, penser aux remédiations, écrire des commentaires, avoir des relations avec les autres enseignants, faire signer les travaux, vérifier s'ils ne sont pas perdus, s'ils sont bien classés, etc. Le dossier fait double emploi, c'est une simple mode, dit un enseignant.

Dans les degrés 7 à 9

La majorité des établissements explorateurs ont un avis négatif concernant l'introduction d'un dossier d'évaluation. La gestion de ce support est difficile voire impossible. La quantité de travail et le temps investis sont importants pour une faible utilisation ou pour rien. L'un des problèmes majeurs est la perte des documents par les élèves et le coût du contrôle qui permettrait de l'éviter, notamment pour les élèves peu structurés.

Un enseignant estime le dossier anti-pédagogique et policier : c'est une réunion de preuves pour justifier un échec, un dossier à charge. S'il n'est utilisé que pour les cas particuliers, alors il perd toute ambition de portfolio.

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION DES ENSEIGNANTS

Pour les enseignants consultés du premier cycle primaire (CYP1 - 1^{ère}-2^e année), il s'agit :

- d'ajouter des intercalaires dans le dossier;
- de former à son utilisation afin d'avoir une cohérence entre les établissements;
- de créer un espace *commentaires* pour les parents;
- de propositions de suppression de tout ou partie du dossier : les parents peuvent suivre les apprentissages de leurs enfants à travers les travaux qui circulent.

Pour les enseignants consultés du deuxième cycle primaire (CYP2 - 3^e et 4^e année), il s'agit :

- d'ajouter des intercalaires et réaménager les sous-rubriques;
- d'améliorer la formation par des échanges de pratiques et des exemples concrets de gestion du dossier;
- de différencier plus clairement le formatif et l'informatif.

Pour les enseignants consultés du cycle de transition (CYT - 5^e et 6^e année), il s'agit :

- d'avoir un classement par branche et une fiche d'inventaire;
- que le classeur soit plus grand;
- de proposer aux enseignants un outil clairement formatif (style portfolio, par exemple) et exiger un document administratif nettement distinct conservant des évaluations indispensables pour appuyer ou justifier la certification.

Les enseignants des degrés 7 à 9 expriment les avis suivants :

- que le dossier soit supprimé (exprimé par un tiers des enseignants);
- à plusieurs reprises, le portefeuille d'orientation en vue d'une insertion professionnelle est mentionné comme étant plus pertinent;
- plusieurs établissements souhaitent quelque chose de simple; il pourrait ne contenir que les trois feuilles de synthèse et les épreuves cantonales;
- il manque des décharges pour avoir le temps de discuter en équipe d'enseignants de l'utilisation du dossier.

A PROPOS DES SUIVIS DES ETABLISSEMENTS EXPLORATEURS : SYNTHESE ET COMMENTAIRES

Les informations récoltées lors des différents suivis de la mise en œuvre du dossier dans les classes entre 1997 et 2003 suscitent les commentaires suivants.

La multifonctionnalité du dossier d'évaluation rend peu claires ses missions; si l'aspect formatif de ce support semble plus présent au CYP1, l'aspect administratif (récolte de tout ou partie des travaux et répertoire des bilans certificatifs) est de plus en plus fort au fil des années scolaires.

Une minorité d'enseignants parvient à concilier les fonctions du dossier (informative, formative et attestative) tout comme une minorité n'utilise pas du tout le dossier; entre ces deux extrêmes, la grande majorité des enseignants tentent d'en faire quelque chose à *leur façon*, souvent à la recherche de la véritable utilité du support.

Au primaire, le dossier est notamment utilisé par les enseignants lorsqu'ils remplissent le carnet d'informations périodique; son rôle de justification des résultats des élèves auprès des parents est reconnu par des enseignants de tous les cycles et degrés.

L'aspect informatif du dossier d'évaluation lors des entretiens avec les parents ne semble se concrétiser que dans certains cas seulement (difficultés scolaires); majoritairement, les parents sont informés à travers les travaux qui circulent entre l'école et la maison et sont davantage intéressés par les documents de synthèse offrant une vision globale du travail de leur enfant.

L'investissement des parents dans la consultation du dossier d'évaluation en classe est le plus souvent faible; par ailleurs, ce support circule de l'école dans les familles de manière très variable et le plus souvent peu fréquente.

Le contenu du dossier est extrêmement varié en quantité et en types de documents; dans la partie *Travaux* figurent le plus souvent des documents concernant les branches principales. Lorsqu'un élève place un document dans le dossier, il privilégie des critères affectifs (jolies fiches, travail fait avec plaisir) et ceci jusqu'au cycle de transition.

La rédaction de commentaires sur les travaux est une pratique minoritaire, tout spécialement dans les degrés 7 à 9. Les échanges formatifs entre l'enseignant et ses élèves ont lieu dans le cadre du travail quotidien de la classe (lors d'un exercice, après une évaluation, dans un travail de groupe) et tout cela se passe avant le classement d'éventuels documents dans le dossier; un retour formatif sur les travaux rangés est peu fréquent.

La responsabilité du dossier n'est pas clairement établie; lorsque l'enseignant décide des travaux à classer, le contrôle de la tâche (permettant de s'assurer que celle-ci est bien faite par l'élève) est problématique et fastidieux, surtout lorsqu'il y a plusieurs enseignants qui gèrent une classe.

Le temps nécessaire à la gestion du dossier (et la surcharge qu'elle entraîne) est l'une des difficultés majeures et récurrentes de sa mise en application; les enseignants ne parviennent pas à lui donner un sens qui justifierait les investissements consentis.

Le choix des documents pertinents qui devraient être conservés dans le dossier (parfois hors du dossier pour les degrés 7 à 9) en vue d'une décision de promotion ou d'orientation est une seconde difficulté importante que rencontrent les enseignants.

LE DOSSIER D'ÉVALUATION EN CHIFFRES : QUELQUES REPONSES DES ENSEIGNANTS CONSULTÉS DANS LE CADRE DU BILAN FINAL EVM

Cette troisième partie évoque les résultats de la contribution au bilan final d'EVM réalisé en 2004 par l'URSP (Blanchet, 2004). Elle concerne un échantillon représentatif de 1500 enseignants tirés au sort dans les établissements explorateurs et non explorateurs (taux de retour de 62,9%). Cette contribution représente les avis actuels les plus récents sur la réforme scolaire. Les avis ont été donnés sur la base d'un questionnaire comportant des items fermés. Ils sont exprimés en pourcentages.

Les trois premières questions concernent essentiellement l'introduction du dossier d'évaluation au cycle de transition. Seules les réponses des enseignants de ce cycle³ sont prises en compte dans les tableaux (données non publiées, communiquées par l'auteur).

Question 1 : Face à la constitution d'un dossier d'aide à l'orientation pour chaque élève (tableau de synthèse, travaux significatifs, etc.), les enseignants du CYT qui ont répondu au questionnaire sont :

Très favorables	Plutôt favorables	Total	Plutôt défavorables	Très défavorables	Total
14,4%	54,3%	68,7%	16,8%	12%	28,8%

Question 2 : Concernant l'affirmation : Le dossier d'aide à l'orientation est très difficile à gérer, les enseignants du CYT sont :

Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Total	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
31,6%	38,1%	69,7%	14,8%	1,7%	16,5%

Question 3 : Concernant l'affirmation : Le dossier d'aide à l'orientation permet aux enseignants de mieux étayer leur décision, les enseignants du CYT sont :

Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Total	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
9,3%	48,6%	57,9%	19,3%	12,4%	31,7%

Les trois prochaines questions concernent l'ensemble du corps enseignant. Les réponses ont été classées par cycles ou degrés.

³ Les enseignants des autres cycles ou degrés qui ont répondu à ces trois premières questions (spécifiquement liées à l'orientation) sont trop peu nombreux pour qu'une comparaison des pourcentages soit pertinente.

Question 4 : Dans le thème Relation avec les parents, la position des enseignants interrogés par rapport à l'introduction d'un dossier d'évaluation est :

	Au CYP1	Au CYP2	Au CYT	Dans les degrés 7-9
Très favorable	12,6%	14,8%	9,2%	6,7%
Plutôt favorable	54,6%	55,5%	37,3%	34,5%
Total	67,2%	70,3%	46,5%	41,2%
Plutôt défavorable	16,9%	14,3%	27,8%	25,6%
Très défavorable	7,1%	6,0%	16,6%	19,7%
Total	24,0%	20,3%	44,4%	45,3%

Question 5 : Concernant l'affirmation Le dossier d'évaluation est une bonne base de discussion avec les parents, ils sont :

	Au CYP1	Au CYP2	Au CYT	Dans les degrés 7-9
Tout à fait d'accord	22,4%	20,2%	9,1%	9,4%
Plutôt d'accord	52,5%	55,7%	47,0%	46,2%
Total	74,9%	75,9%	56,1%	55,6%
Plutôt pas d'accord	15,8%	9,3%	22,6%	20,8%
Pas du tout d'accord	3,3%	3,3%	11,8%	11,2%
Total	19,1%	12,6%	34,4%	32,0%

Question 6 : Concernant l'affirmation Le dossier d'évaluation fournit aux parents une information plus riche (basée sur des documents), ils sont :

	Au CYP1	Au CYP2	Au CYT	Dans les degrés 7-9
Tout à fait d'accord	22,4%	17,9%	11,5%	9,1%
Plutôt d'accord	48,1%	53,8%	45,1%	47,2%
Total	70,5%	71,7%	56,6%	56,3%
Plutôt pas d'accord	19,1%	14,7%	19,7%	19,7%
Pas du tout d'accord	5,5%	6,0%	14,2%	12,2%
Total	24,6%	20,7%	33,9%	31,9%

COMMENTAIRES

Les tableaux qui précèdent suscitent les commentaires suivants :

L'introduction d'un dossier d'évaluation rencontre une adhésion plus forte dans les cycles primaires qu'au cycle de transition et dans les degrés 7 à 9; environ les trois-quarts des enseignants de la première à la 4^e année primaire estiment que le dossier est une bonne base de discussion avec les parents et qu'il fournit à ceux-ci une information plus riche.

Mais les avis exprimés dans les suivis, présentés dans le second chapitre, nuancent ces chiffres; ils mettent en valeur, en effet, un écart important entre les représentations positives de ce que pourrait être le dossier (aide à l'apprentissage, guide pour l'enseignement, élargissement de l'évaluation, étayage des discussions avec les parents) et les importantes difficultés de mise en application dans le cadre de la classe, au primaire comme au secondaire. Ainsi des différences importantes existent entre ce que les enseignants disent des missions du dossier (ce qu'il pourrait ou devrait permettre théoriquement) et ce qu'il permet réellement (dans la pratique), pour tous les élèves.

La durée de la mise en œuvre du dossier (de 1997 à 2003) n'a pas permis une appropriation commune cohérente de ce support; l'état d'esprit des enseignants autour de ce support semble plutôt s'être détérioré au fil du temps dans les degrés 7 à 9.

Au cycle de transition et dans les degrés 7 à 9, la mise en application du dossier (ses missions, son contenu) semble s'être de plus en plus orientée vers le besoin de justification des choix d'orientation, de promotion ou de certification et ceci directement à la suite de recours de parents et de «l'obligation» faite aux enseignants de faire la preuve de leur décision.

EN CONCLUSION : QUELQUES CONSTATS

Les contenus successifs des textes officiels concernant le dossier d'évaluation et les informations recueillies lors des suivis de sa mise en oeuvre ont ceci d'intéressant qu'ils traduisent l'évolution d'une réforme scolaire beaucoup plus large. On perçoit en effet toute l'ambition des idées innovantes et des attentes de leurs effets sur les apprentissages, puis l'évocation des difficultés rencontrées par les enseignants et les thèmes d'opposition qui voient jour progressivement dans la société civile et politique. Il s'agit d'un passage (sans concession) des intentions de départ d'innovations téméraires et ambitieuses à la réalité pédagogique, sociale et politique.

Voici, en conclusion, quelques constats faisant suite à l'analyse des intentions énoncées par l'institution scolaire, des suivis de la mise en application du dossier d'évaluation dans les classes et des réponses au questionnaire Bilan final d'EVM.

DE LA THEORIE A LA PRATIQUE

L'introduction du dossier d'évaluation ou du portfolio dans les classes était porteuse de grands espoirs, alimentés notamment par les nombreuses réflexions des Sciences de l'éducation. Les recherches ou études sur ce support ancrent son utilisation dans une démarche d'évaluation formative, orientée vers l'aide à l'apprentissage. Dans ces réflexions, le dossier ou portfolio est beaucoup plus qu'un simple support de type *répertoire de documents*. Il s'accompagne d'une démarche pédagogique exigeante, faisant appel notamment à l'autoévaluation et à la métacognition. Les pratiques d'enseignement et d'évaluation des maîtres et leur amélioration sont également au cœur des intentions de l'introduction du dossier d'évaluation dans les classes.

Alors qu'au niveau théorique, l'utilisation du dossier ou portfolio est porteuse d'une démarche pédagogique d'apprentissage et d'évaluation complexe, les textes scolaires, sans abandonner ces intentions, y ajoutent des missions informatives (combler le vide laissé par l'abandon des notes et des moyennes auprès des familles) et certificative (documenter et justifier les décisions prises par l'enseignant). Les définitions figurant dans les textes officiels se caractérisent ainsi par une multiplication des rôles et des contenus du dossier, entraînant une importante confusion entre l'objet et la démarche qui sous-tend son utilisation. En prise avec la complexité de l'utilisation du dossier, les enseignants vont opérer un repli progressif sur la mission de communication du support, voire sur la constitution d'un simple répertoire, plus ou moins complet, de travaux sommatifs ou certificatifs.

La mise en oeuvre du dossier dans le canton de Vaud fait apparaître ainsi les difficultés à concilier les intentions théoriques novatrices avec les pressions à la fois externes et internes que subit l'école. La diminution progressive de la crédibilité de l'école, le renforcement de conceptions scolaires plus traditionnelles, l'utilisation du champ pédagogique à des fins de politiques partisans, la demande récurrente de transparence, l'attention aux coûts des innovations, etc. ont créé un contexte extérieur peu favorable aux réformes scolaires. Le fonctionnement complexe du groupe-classe, comportant des dimensions particulières, notamment dans

l'organisation du travail collectif et individuel, constitue à son tour un contexte interne méconnu, peu propice aux innovations complexes.

La mise en évidence de ces difficultés invite à reconsidérer l'introduction, à l'école, de concepts ou notions encore «en chantier» et la généralisation d'innovations n'ayant pas bénéficié, au préalable, d'une solide réflexion tenant compte des impératifs liés au contexte de la classe.

La mise en route d'expérimentations à petite échelle est néanmoins à valoriser. Porteuses de réflexions et favorisant le questionnement de pratiques innovantes en situation, elles pourraient, le cas échéant, se diffuser ensuite plus largement dans les établissements. L'évaluation des projets est, dans cette optique, tout à fait essentielle.

COORDINATION DES REFLEXIONS

Des innovations telles que l'emploi du dossier d'évaluation ou du portfolio, l'abandon des notes et des moyennes, l'évaluation formative ou la définition d'objectifs d'apprentissage en terme de compétences visent à améliorer l'école. Chacune d'entre elles contient une part d'idéal; ce dernier est probablement constitutif du principe d'éducabilité, à l'origine de toute action de formation. Les difficultés perçues ou rencontrées lors de la mise en œuvre d'une innovation «prometteuse» ne découragent pas tous les enseignants d'y adhérer et d'entreprendre son introduction. La mise en œuvre du dossier d'évaluation révèle un fort paradoxe entre l'adhésion favorable des enseignants aux principes de son utilisation (bonne base de discussion avec les familles, étayage des décisions, information plus riche) et l'utilisation réelle qui en est faite (surcharge en temps, circulation faible dans les familles, investissement restreint des parents dans sa consultation en classe, participation peu active des élèves).

Les différentes manières d'aborder les réformes scolaires ont pour effet majeur une croissance de l'hétérogénéité des pratiques enseignantes. Cet écart pourrait, à terme, mettre en danger la cohésion du système d'enseignement. L'introduction de réformes scolaires touchant aux pratiques enseignantes, et donc aux représentations individuelles et à l'identité professionnelle, met l'institution scolaire face à des choix stratégiques nouveaux.

La nécessité de faire des choix complexes (dans les contenus innovants aussi bien que dans les modalités d'introduction des réformes dans les classes) suggère un rapprochement fort entre les différentes instances qui se préoccupent du champ scolaire (Universités, Centres de recherche pédagogique, Hautes écoles pédagogiques, Départements, Associations professionnelles, Associations de parents). Des orientations plus concertées et surtout plus critiques des réformes et des innovations scolaires semblent indispensables.

La mise en œuvre du dossier a révélé toute l'importance d'orientations institutionnelles claires nécessaires à la définition des contenus de formation initiale et continue des enseignants.

JUSTIFICATION DES DECISIONS

Les récentes réformes scolaires montrent toute la difficulté à reconnaître la part d'évaluation qualitative constitutive du métier d'enseignant. Les traces concrètes de la progression des apprentissages des élèves, souhaitées par le portfolio, illustrent bien ce propos. Cette demande, simple en apparence, est en réalité difficile à réaliser; les traces des apprentissages ne sont, en effet, que rarement comparables. La perception des progrès dans les apprentissages est l'un des aspects de cette évaluation qualitative des professionnels, documentée par des observations moins formelles sur des contenus d'apprentissage généralement très divers.

Depuis quelques années, la suppression des notes chiffrées et le besoin de justifier les décisions scolaires auprès des parents a non seulement orienté les missions du dossier d'évaluation ou du portfolio vers la communication et l'information aux familles (au moment de la promotion, de l'orientation dans les filières ou de la certification de fin de scolarité), mais a créé un climat peu propice à l'introduction d'innovations faisant appel au *jugement professionnel*.

La nécessité d'attester des progrès réalisés par l'élève dans ses apprentissages pourrait se visibiliser au travers d'épreuves externes à la classe. Appliquées principalement jusqu'ici au cycle d'orientation (5^e et 6^e année), ces dernières sont actuellement en pleine expansion dans l'enseignement obligatoire. Les évaluations externes pourraient avoir notamment comme effet de réduire le besoin de justification des choix ou des décisions prises quotidiennement par les enseignants et de laisser une part plus importante à une évaluation plus qualitative des apprentissages en classe.

VERS UN DOSSIER DE PRESENTATION

Les études sur la mise en application du dossier d'évaluation ou du portfolio, réalisées ces cinq dernières années dans le canton de Vaud comme ailleurs, relèvent de concert les nombreuses difficultés rencontrées par les enseignants. Ces études mettent également en évidence plusieurs incertitudes théoriques. La pratique, toute récente, de l'évaluation des compétences, les inconnues qui entourent les processus d'apprentissage des élèves (rendant souvent peu évident le choix de régulations efficaces), les incertitudes entourant la notion de progression, etc., sont autant de questionnements complexes en cours.

Au cœur de ces champs de réflexions (malgré les nombreuses tentatives de mise en œuvre), le dossier ou le portfolio n'a pas, aujourd'hui, de mission évaluative bien établie.

Le moment semble propice au répertoire et à la synthèse des différents constats de recherche (que nous percevons convergents) sur la mise en œuvre du dossier dans les classes et à une redéfinition de sa mission dans le cadre de la scolarité obligatoire. L'utilisation du support s'est principalement focalisée sur l'objet (répertoire de documents) tout en délaissant la démarche (évaluation formative au service des apprentissages des élèves). Les besoins en matière de communication avec les familles ont orienté le dossier vers une mission d'information,

principalement au moment de la transmission des livrets scolaires et des prises de décision de promotion, d'orientation ou de certification.

Un support de type *dossier de présentation*, proche du portfolio utilisé dans le domaine des arts (représentation du travail d'une personne) semble constituer une piste d'avenir. Certes beaucoup moins ambitieux qu'auparavant, le support garderait toutefois toute latitude à d'éventuelles activités d'autoévaluation.

La constitution et l'emploi d'un portfolio plus spécifiquement utile aux élèves rencontrant des difficultés scolaires sont une piste à explorer avec tout le recul actuel sur la mise en œuvre du dossier d'évaluation dans les classes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Blanchet, A. (2004). Enseignant-e-s et responsables vaudois face aux changements de leur système scolaire. Contribution au bilan final de la mise en oeuvre d'EVM. Lausanne : URSP
- Gilliéron, P. (2001). Suivi de la mise en œuvre du cycle initial. Implication et bilan de la recherche. Lausanne : URSP
- Gilliéron, P. & Leutwyler, J. (2002). 15^e colloque de l'ADMEE Liège, *La qualité dans la formation et l'enseignement, comment la définir, comment l'évaluer ?* Communication intitulée *Le suivi de la mise en œuvre de l'évaluation informative : comment ? pour quoi ? et pour qui ?* Résumés des contributions, p. 53, Actes du colloque
- Pellet, J. & Pilloud, J. (1996). EVM-Groupes de travail «Cycles d'enseignement primaires» et «Evaluation». Etat de situation au 29 février 1996. Document de travail. Lausanne : SENEPS
- Loi scolaire du 12 juin 1984 (Etat au 1^{er} août 1997)
- Règlement d'application du 25 juin 1997 (Etat au 1^{er} août 1997)
- Evaluation du travail des élèves dans la scolarité obligatoire vaudoise. Cadre général. (2000). Lausanne : SENEPS-DFJ
- Complément au cadre général de l'évaluation. (2001). Lausanne : DFJ-SENEPS
- Cadre général de l'évaluation-procédures et dispositions légales et réglementaires en relation avec l'évaluation (2005). Lausanne : DFJ-DGEO

ANNEXE 1

POINT DE VUE DES ENSEIGNANTS DES ETABLISSEMENTS EXPLORATEURS

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

Premier cycle primaire (CYP1)

Titre, provenance et date de parution	Auteur (s)	Page(s)
Le dossier d'évaluation au premier cycle primaire, <i>Deux points-Ouvrez les guillemets</i> no 7, juin 1999	D. Bétrix, D. Martin	21 à 23
Bilan de l'exploration aux cycles primaires, URSP, mars 2004	Joëlle Leutwyler	11

Deuxième cycle primaire (CYP2)

Titre, provenance et date de parution	Auteur (s)	Page(s)
Le dossier d'évaluation au 2 ^e cycle primaire, <i>Deux points-Ouvrez les guillemets</i> no 15, septembre 2001	Dominique Bétrix	6 à 9
Bilan de l'exploration aux cycles primaires, URSP, mars 2004	Joëlle Leutwyler	11

Cycle de transition (CYT)

Titre, provenance et date de parution	Auteur (s)	Page(s)
Le dossier d'évaluation : premières expériences, <i>Deux points-Ouvrez les guillemets</i> no 4, octobre 1998	Alex Blanchet	12 à 16
Enseignant-e-s et responsables vaudois face aux changements de leur système scolaire, Contribution au bilan final de la mise en œuvre d'EVM, URSP, mars 2004 (avis des enseignants du CYT exclusivement)	Alex Blanchet	Réponses en lien avec le dossier d'apprentissage

Degrés 7 à 9

Titre, provenance et date de parution	Auteur (s)	Page(s)
Le dossier d'évaluation trois ans après, <i>Deux points-Ouvrez les guillemets</i> no 15, septembre 2001	Alex Blanchet	10 à 14
Bilan provisoire de l'exploration des degrés 7 à 9, <i>Deux points-Ouvrez les guillemets</i> no 18, octobre 2002	Alex Blanchet	14 à 21 + document non publié

ANNEXE 2

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE D'EVM

TABLEAU GENERAL

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
CIN		Géné. prog en 1E	G/CIN	G/CIN	G/CIN	G/CIN	G/CIN
CYP1	Expé/1P	Expé/2P Explo/CYP1	Explo/CYP1	Géné. prog. en 1P	G/CYP1	G/CYP1	G/CYP1
CYP2			Expé/3P	Expé/4P Explo/CYP2	Explo/CYP2	Géné. prog. en 3P	G/CYP2
CYT	Explo/CYT	Explo/CYT Géné. prog. en 5S	G/CYT	G/CYT	G/CYT	G/CYT	G/CYT
7 ^e degré			Explo/7S	G/7S	G/7S	G/7S	G/7S
8 ^e degré				Explo/8S	G/8S	G/8S	G/8S
9 ^e degré					Explo/9S	G/9S	G/9S

LEGENDE :

CIN : Cycle initial regroupant la 1^{ère} et la 2^e année d'école postobligatoire

Géné. prog. en 1E : Généralisation progressive du cycle initial (en 1^{ère} année enfantine uniquement) dans l'ensemble des classes du canton

G/CIN : Généralisation du cycle initial (1^{ère} et 2^e année enfantine) dans l'ensemble des classes du canton

CYP1 : Premier cycle primaire regroupant la 1^{ère} et la 2^e année de l'école obligatoire

Expé/1P et Expé/2P : Expérimentation en 1P puis en 2P du carnet d'informations périodiques dans 24 établissements ou groupement scolaires

Explo/CYP1 : Exploration du premier cycle primaire (en 1^{ère} année uniquement) dans 24 établissements ou groupements scolaires

Géné. prog. en 1P : Généralisation progressive du premier cycle primaire (en 1^{ère} année uniquement) dans l'ensemble des classes du canton

G/CYP1 : Généralisation du premier cycle primaire (1^{ère} et 2^e année) à l'ensemble des classes du canton

CYP2 : Deuxième cycle primaire regroupant la 3^e et la 4^e année de l'école obligatoire

Expé/3P et Expé/4P : Expérimentation en 3P puis en 4P du carnet d'informations périodiques dans 24 établissements ou groupements scolaires

Explo/CYP2 : Exploration du deuxième cycle primaire (3^e et 4^e année) dans 24 établissements ou groupements scolaires

Géné. prog. en 3P : Généralisation progressive du deuxième cycle primaire (en 3^e année uniquement) dans l'ensemble des classes du canton

G/CYP 2 : Généralisation du deuxième cycle primaire (3^e et 4^e année) à l'ensemble des classes du canton

CYT : Cycle de transition secondaire regroupant la 5^e et la 6^e année de la scolarité obligatoire

Explo/CYT : Exploration du cycle de transition (en 5^e année uniquement) dans 12 établissements scolaires

Géné. prog. en 5S : Généralisation progressive du cycle de transition (en 5^e année uniquement) dans l'ensemble des classes du canton

G/CYT : Généralisation du cycle de transition (5^e et 6^e année) à l'ensemble des classes du canton

7^e degré: Classes de 7^e année des voies secondaires à options (VSO), secondaire générale (VSG), secondaire de baccalauréat (VSB)

Explo/7S : Exploration du degré dans 12 établissements du canton

G/7S : Généralisation du degré (7^e VSO - VSG - VSB) à l'ensemble des classes du canton

8^e degré: Classes de 8^e année des voies secondaires à options (VSO), secondaire générale (VSG), secondaire de baccalauréat (VSB)

Explo/8S : Exploration du degré dans 12 établissements du canton

G/8S : Généralisation du degré (8^e VSO - VSG - VSB) à l'ensemble des classes du canton

9^e degré: Classes de 9^e année des voies secondaires à options (VSO), secondaire générale (VSG), secondaire de baccalauréat (VSB)

Explo/9S : Exploration du degré dans 12 établissements du canton

G/9S : Généralisation du degré (9^e VSO - VSG - VSB) à l'ensemble des classes du canton